

Matura 2000

LETTRE D'INFORMATION N°10 - DÉCEMBRE 2023





Nicole FAURE
Présidente du site
Natura 2000 du
Taillefer et VicePrésidente en charge
de l'Environnement
à la Communauté de
communes de l'Oisans

EDITO

Depuis maintenant plus de 10 ans, Natura 2000 est devenu un outil incontournable dans nos politiques environnementales locales. C'est donc avec enthousiasme que je vous dévoile la nouvelle Lettre d'informations Natura 2000, dans laquelle vous trouverez de nombreux exemples d'opérations menées sur nos territoires, à la croisée de multiples thématiques : gestion de la fréquentation, communication et sensibilisation, restauration écologique, suivi scientifique... Ces actions sont issues d'une dynamique collective locale et n'auraient pu voir le jour sans l'investissement et la participation active de vous tous, acteurs locaux, que je tiens à remercier ici pour votre grande implication. Vous l'aurez compris, notre mode de fonctionnement actuel, fondé sur la présence quotidienne de terrain, porte ses fruits, et je souhaite que cela puisse perdurer malgré la mise en application prochaine de la Loi 3DS relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification qui a transféré le pilotage de la démarche Natura 2000 aux Régions.

Je vous souhaite une bonne lecture!

EN ROUTE VERS UNE FRÉQUENTATION PLUS RESPECTUEUSE DES ESPACES NATURELS

À LA SUITE DES PREMIERS CONSTATS ISSUS D'UN SUIVI DE LA FRÉQUENTATION RÉALISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS EN 2022 ET DE LA GRANDE MOBILISATION AU SEIN DES TERRITOIRES, DIFFÉRENTES ACTIONS ONT VU LE JOUR EN 2023.

DES ÉCOCOMPTEURS* POUR MESURER LA FRÉQUENTATION SUR LES SENTIERS DES SITES NATURA 2000

Depuis quelques années déjà, les activités de pleine nature ont le vent en poupe, et la fréquentation de nos espaces naturels montagnards s'accentue.

Le Tour du Parc National des Écrins (GR50), le Tour de l'Oisans et des Écrins (GR54), et les nombreux autres sentiers de randonnée qui quadrillent les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis permettent ainsi à de nombreux vacanciers, visiteurs et habitants locaux de sillonner et de partir à la découverte de ces sites naturels protégés.

Pour mieux observer la fréquentation sur ces sentiers très empruntés, un réseau d'écocompteurs veille au grain.

En plus des trois écocompteurs déjà présents sur les sites Natura 2000 du Taillefer et d'Emparis, deux petits nouveaux ont été installés durant l'été 2023, financés par l'État via le dispositif « Fonds Vert ». Ces outils permettent de mesurer la fréquentation sur les espaces naturels en fournissant des données fiables des passages, afin d'améliorer l'accès à ces sites fragiles tout en respectant les milieux naturels.



Installation d'un nouvel écocompteur sur la montée au Plateau des lacs du Taillefer, depuis la commune d'Ornon



Installation d'un nouvel écocompteur sur le GR54, à proximité du marais du Rif Tort



*Écocompteur : appareil de comptage permettant de dénombrer le nombre de piétons et/ou cyclistes fréquentant un espace naturel.



DES SENSIBILISATEURS POUR ÉVEILLER LE PUBLIC À LA NATURE

Paire de jumelles autour du cou, guide des bonnes pratiques dans le sac et tee-shirt orange sur le dos, nos quatre sensibilisateurs sont prêts à partir arpenter les sites!

Cet été, comme tous les ans depuis 2021, un quatuor de sensibilisateurs a parcouru les plateaux des lacs du Taillefer et d'Emparis à la rencontre des visiteurs, afin de les informer sur les particularités de ces espaces naturels sensibles et sur le code de conduite à tenir en montagne. Grâce à cette présence humaine qui incite au dialogue et aux échanges, ce sont près de 2 000 personnes qui ont pu en apprendre davantage sur le patrimoine naturel de nos deux sites Natura 2000. Cette opération a été, une fois de plus, une belle réussite!

Piste pastorale menant au Col Saint Georges depuis le village de Besse

DE LÉGERS AMÉNAGEMENTS POUR CANALISER LA GRANDE FRÉQUENTATION SUR LE SITE DU TAILLEFER



Mise en défens des zones humides fragiles autour du lac Punay



Mise en place d'un panneau d'information à proximité du lac Punay

Le passage répété de randonneurs sur des zones sensibles entraîne indéniablement l'érosion des sols, la destruction d'espèces végétales par piétinement et le dérangement de la faune sauvage présente à proximité. Afin de permettre une reconquête de la végétation sur des secteurs très empruntés, et donc grandement dégradés, une mise en défens peut être réalisée. C'est précisément ce qui a été mis en œuvre par TotalEnergies (dans le cadre de mesures compensatoires) sur les lacs Punay et du Poursollet, situés en bordure du GR50 et aux départs de randonnées très populaires rejoignant le plateau des lacs. Ces zones humides tourbeuses souffraient jusqu'alors de l'important flux de visiteurs présents sur leurs abords en période de forte fréquentation. Ces légers aménagements (petits potelets en bois reliés par une cordelette), en guidant les randonneurs hors des zones humides fragiles, devraient permettre rapidement à la flore de se régénérer et aux animaux de se reposer!

Des panneaux d'information ont également été installés pour en apprendre davantage sur la faune et la flore typiques de ces milieux. N'hésitez pas à vous rendre sur place pour les découvrir!

FERMETURE PONCTUELLE ET RÉGULATION DES PISTES D'ACCÈS AU PLATEAU DU RIF TORT

Le Plateau d'Emparis, perché à plus de 2000 mètres d'altitude, est un site naturel classé de grande notoriété et facilement accessible par la route. Subissant depuis de nombreuses années une forte fréquentation par les véhicules, le site a, durant l'été 2023, fait l'objet d'une expérimentation visant à réguler sa fréquentation touristique. Pour limiter les impacts d'un nombre de véhicules en constante augmentation, l'accès par les pistes pastorales a été réglementé durant la période estivale. La piste d'accès du côté de Mizoën a été intégralement fermée à la circulation sur la période du 13 juillet au 20 août 2023. Côté Besse, un portique limitant l'accès aux véhicules de moins d'1,90 mètre a été installé, et des tranches horaires d'interdiction de circuler ont été établies (après 16h dans le sens de la montée ; après 19h dans le sens de la descente ; et ce jusqu'à 5h le lendemain matin). Un bilan de la saison est prévu pour faire le point sur le niveau d'efficacité de ces mesures et décider, ou non, de leur reconduite en 2024.



Barrière permettant de fermer temporairement l'accès au plateau par la piste pastorale provenant de Mizoën



Portique limitant l'accès aux véhicules de plus d'1,90 m en bas de la piste provenant de Besse



Stationnements sur le parking du Col Saint Georges



Activité de sensibilisation au « Point découverte » sur le site Emparis-Ferrand



Mise en place d'une animation au Hameau du Poursollet sur le site du Taillefer



Maud et Benjamin, les deux sensibilisateurs, en maraude

ZOOM SUR

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LES PLATEAUX D'EMPARIS ET DU TAILLEFER

Depuis la crise sanitaire de 2020, la fréquentation estivale sur le plateau d'Emparis a considérablement augmenté, de même que sur le site du Taillefer. Cette augmentation de la fréquentation s'est aussi traduite par une multiplication de pratiques ayant un impact sur le milieu naturel. En 2023, à la suite d'un groupe de travail mené avec les élus des communes de Besse, Mizoën et La Grave d'une part, et d'Ornon, Oulles et Livet-et-Gavet d'autre part, une nouvelle réglementation voit le jour sur ces deux sites. Décryptage de ces nouvelles mesures à travers un jeu du « Vrai ou Faux ».



DÉCHETS INTERDITS... SAUF LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES?

FAUX - Évitons de polluer les habitats des animaux et des plantes qui habitent ici. Et pour les déchets biodégradables ? Certains d'entre eux peuvent être nocifs pour l'environnement (par exemple parce qu'ils enrichissent le sol ou transmettent des bactéries) et surtout, leur dégradation n'est pas toujours aussi rapide qu'on le croit! Ainsi, tous les randonneurs qui passeront après verront nos poubelles, restes de repas ou notre papier toilette... alors ramassons tout et trions en bas!







LES FEUX INTERDITS, CE N'EST PAS QUE POUR LE RISQUE INCENDIE!

VRAI - Outre le risque incendie que représente un feu, ce dernier détruit localement la végétation et altère le sol en profondeur, empêchant la végétation de repousser de façon presque irréversible en montagne. Ainsi, si chaque usager fait un petit feu dans son coin, le paysage se ponctue de zones noires sans végétation... Par ailleurs, la fumée dégagée peut être une source de stress pour la faune. Pour manger chaud, pensons au réchaud!

Une place à feu en bord de lac





BAIGNADE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES INTERDITES, UNE UNIQUE QUESTION DE SÉCURITÉ?

VRAI et FAUX - Outre les aspects de sécurité, la baignade et les activités nautiques peuvent impacter fortement les milieux aquatiques. Les lacs et les zones humides de montagne sont des habitats extrêmement sensibles. Ces activités peuvent altérer les berges (par piétinement répété) et générer des pollutions pouvant détériorer la qualité de l'eau (crème solaire et autres produits cosmétiques comme le déodorant, microplastiques, pollutions organiques pouvant engendrer des problèmes sanitaires...). Par ailleurs, les années les plus sèches, le niveau d'eau est de plus en plus bas, ainsi, ces pollutions sont de plus en plus concentrées. Dans ce contexte de changements climatiques, l'eau est précieuse, préservons-la!

En période de canicule, la tentation est grande, mais n'oublions pas que les lacs et zones humides sont des habitats sensibles exposés à une trop forte fréquentation.





LES CHIENS SONT AUTORISÉS SEULEMENT S'ILS SONT TENUS EN LAISSE

VRAI - Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse. La présence de chiens en liberté peut déranger voire perturber la faune qui les perçoit comme des prédateurs : chamois, bouquetins, marmottes, oiseaux nichant au sol, insectes... Et pour éviter le conflit avec d'autres usagers (randonneurs, cyclistes...) et avec les troupeaux, la laisse est de rigueur. Pour la sérénité de tous, tenons nos chiens en laisse!

Même sans poursuivre la faune, un chien peut la déranger par sa seule présence



Aussi, pour éviter l'altération du milieu face à cette forte fréquentation, il est également important de rester sur les sentiers balisés (ne pas couper les sentiers existants), et de ne pas ramasser les plantes et petites bêtes qui vivent ici!

Et n'oublions pas : ce n'est pas une action par elle seule qui génère la dégradation des milieux, mais bien la répétition et l'accumulation de toutes ces actions.



Des lacs de montagne rassemblant près de 60 tentes certains soirs

Sur le Plateau des lacs du Taillefer, des potelets ont été installés pour borner la zone sur laquelle le bivouac est autorisé

LE BIVOUAC EST AUTORISÉ MAIS PAS LE CAMPING!

VRAI et FAUX - Faire du bivouac, c'est installer sa tente à un emplacement pour une nuit, en général du coucher au lever du soleil (entre 19h du soir et 9h du matin). Pratiquer le camping sauvage (interdit en France!), c'est planter sa tente en pleine journée, altérant la quiétude du lieu et la beauté des paysages. Toutefois le bivouac est interdit dans les zones les plus sensibles (marais du Rif Tort), ainsi que sur le Plateau des lacs du Taillefer (en dehors de la zone de bivouac réservée à cet effet). Bivouaquer oui, mais pas n'importe où et pas n'importe comment! Pensons à nous renseigner sur la réglementation en vigueur avant de planter nos tentes.



2023

UNE ANNÉE RICHE EN ACTIONS DE COMMUNICATION ET EN SENSIBILISATIONS!



EMPARIS-FERRAND.N2000.FR TAILLEFER.N2000.FR PLAINEDOISANS.N2000.FR COLDORNON.N2000.FR HAUTES-ALPES.N2000.FR En 2023, les animatrices Natura 2000 ont développé et réalisé plusieurs animations de communication et de sensibilisation auprès de publics variés (scolaires, grand public, professionnels de l'agriculture...) afin de faire connaître les sites Natura 2000 de nos territoires et la biodiversité qu'ils hébergent. Retour en images sur quelques-unes d'entre elles!

Le stand est installé, il ne reste plus qu'à attendre l'arrivée des enfants

ÉCRINS DE NATURE, UNE JOURNÉE PLEINE D'ANIMATIONS

Pour célébrer les 50 ans du Parc National des Écrins, une journée de sensibilisation et d'éveil à l'environnement à destination des écoles de l'Oisans et en partenariat avec de nombreux partenaires a été organisée par le Parc le 22 juin 2023.

Malgré une météo capricieuse, 320 écoliers, du CP au CM2 et en provenance de tout l'Oisans, ont foulé le site du Lac Bleu au Bourg d'Oisans à la découverte de la nature, de la faune et de la flore qui les entourent. Divers ateliers leur étaient dédiés, et Natura 2000 était bien sûr au programme! Grâce à un support pédagogique visuel et à des parties de jeu « Questions pour un champion » animées, les enfants ont pu se familiariser avec les différents étages de végétation, les animaux et les habitats naturels présents dans les sites Natura 2000 du secteur.

La journée a été couronnée de succès et tout le monde est reparti ravi!

Jeu de « questions pour un champion » sur la faune montaanarde



DES ANIMATIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES DES COMMUNES DE LA GRAVE ET VILLAR D'ARÈNE

Cette année, c'est Gaëtan Martinon, animateur nature (L'écho des sources), qui est intervenu auprès du groupe scolaire de La Meije, dans le cadre de Natura 2000. Chacune des trois classes a pu bénéficier de 4 séances, à la découverte des petites bêtes qui les entourent (observations, création d'un hôtel à insectes...), des mystères du compostage, en lien avec leur jardin pédagogique, des déchets et du recyclage (ramassage des détritus autour de l'école, étude du temps de dégradation de différents déchets, création d'objets à partir de déchets...).



La classe des maternelles à la découverte des insectes autour de l'école

UNE SORTIE ORGANISÉE À LA DÉCOUVERTE **DU PATRIMOINE NATUREL**



Le 17 août dernier a eu lieu une sortie nature, organisée par le SIEPAF en partenariat avec Natura 2000. Les participants ont profité du cadre exceptionnel proposé le long du parcours reliant le hameau des Aymes au refuge des Clôts, sur la commune de Mizoën. Ce sentier en balcon longeant la partie Sud du site Natura 2000 Emparis-Ferrand a été l'occasion de présenter les milieux et leur biodiversité. Cette randonnée commentée traversant une mosaïque de forêt, de pelouses sèches et de rochers, et agrémentée d'arrêts explicatifs, a été propice aux belles découvertes écologiques!

Reconnaissance des arbres et arbustes facilement identifiables des coteaux secs, découverte des différentes espèces (flore et faune) peuplant pelouses sèches, éboulis et ardoisières, décryptage de la végétation ornant le petit lac du Lovitel, et vue sur les plus beaux sommets des Écrins... Le site Natura 2000 n'a désormais plus de secrets pour nos 10 naturalistes en herbe!



Un air méridional avec la présence de nombreuses Lavandes à feuilles étroites



Citron butinant les épis pourpres de la Salicaire aui parsème de couleurs les pourtours du petit Lac du Lovitel



En route vers le

refuae des Clôts

par le sentier en

balcon surplom-

bant le lac du

Chambon

Une zygène transalpine, petit papillon de nuit volant de jour et reconnaissable à ses ailes noires tachées de rouge







cliquez ici: https://emparis-ferrand.n2000.fr/



Tournage de l'émission : « L'écologie en action » diffusée le 15 octobre 2023 sur TV5 Monde

SILENCE ÇA TOURNE!

La chaîne de télévision TV5 Monde a posé ses valises (et ses caméras!) dans le site Natura 2000 de la plaine de l'Oisans pour mettre en avant des initiatives visant la connaissance et la préservation du patrimoine naturel. Cécile Guillaumin (animatrice Natura 2000 à la Communauté de communes de l'Oisans) et Jean-Baptiste Decotte (chef de projet Gestion de milieux naturels à la LPO38) ont donc eu le plaisir d'accueillir l'équipe de tournage lors d'une matinée riche en images.

Les Sonneurs à ventre jaune étaient de sortie et se sont dévoilés dans l'émission « L'écologie en action » diffusée le 15 octobre 2023 au sein du programme « Épicerie Fine » sur la chaîne TV5 Monde.

Ces quelques minutes de reportage ont permis d'en apprendre plus sur cette espèce menacée et sur les mesures de gestion qui ont été réalisées en sa faveur (cf article « Des chantiers de restauration écologique », p. 9 et 10). Elles ont également été l'occasion de se plonger au cœur de l'Oisans pour en découvrir ses multiples facettes: culture de Génépi, maraîchage ou encore géologie.



RETOUR SUR LA JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES À DESTINATION DES ALPAGISTES

Nombreux sont les groupements pastoraux ayant contractualisé une MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) en 2023, s'engageant ainsi à mettre en œuvre un plan de gestion pastoral sur leurs alpages. Ces documents, véritables outils de pilotage, ont été élaborés collectivement en début d'année entre éleveurs, organismes techniques du monde agricole et gestionnaires environnementaux.

C'est dans ce contexte de travail en commun que s'est tenue, le 7 septembre, une journée d'échanges techniques à destination des alpagistes. Cette rencontre, qui avait pour thème la gestion agroenvironnementale des milieux pastoraux, a rassemblé une quinzaine d'éleveurs, le Département, la Fédération des Alpages de l'Isère, la Fédération de

Chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'association Gentiana, le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère et Natura 2000.

L'alpage de Mizoën, situé dans le périmètre du site Natura 2000 Emparis-Ferrand, a servi de support à cette journée remplie d'échanges divers et variés. Ces quelques heures passées ensemble ont été l'occasion, pour chacun des participants, de se présenter et de faire part de ses retours d'expériences. De nombreux points ont été abordés: pression de pâturage, protection du Tétras-lyre, conservation des milieux humides et des pelouses d'altitude particulièrement fragiles...



Des échanges riches et passionnants autour des questions agro-environnementales

Animation Natura 2000 au refuge
du Pic du Mas de La Grave - juillet 2023

DES ANIMATIONS AUX REFUGES DU MAS DE LA GRAVE ET DU GOLÉON

Cet été, deux soirées Natura 2000 ont eu lieu dans les refuges du Pic du Mas de La Grave et du Goléon, respectivement en juillet et en août. L'objectif était de faire découvrir aux randonneurs le fonctionnement de Natura 2000 et les spécificités du site « Plateau d'Emparis-Goléon ».

A travers ces moments d'échanges, trois milieux ont été présentés : les combes à neige, les zones humides et les prés de fauche, au regard des différentes activités humaines qui s'y déploient (tourisme, agriculture...), des services écosystémiques associés et de leur résilience face aux changements climatiques.

DES CHANTIERS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Vous vous en souvenez peut-être, dans la Lettre d'Informations Natura 2000 n°8 (édition 2021), nous vous parlions du Sonneur à ventre jaune (petit crapaud rare et protégé), et du Bunias d'Orient (espèce invasive encore peu présente en Oisans). Eh bien, nous vous en donnons des nouvelles!

LES SONNEURS À VENTRE JAUNE DES ALBERGES (DANS LA PLAINE DE L'OISANS) SE PORTENT MIEUX!

Après une année 2022 très sèche et donc peu propice à la reproduction du Sonneur (en raison des points d'eau presque intégralement asséchés dès le mois de mai), il était temps d'agir en sa faveur! En novembre 2022, six agents de la LPO38, du Département de l'Isère et de la Communauté de communes de l'Oisans (Natura 2000) se sont mobilisés et ont retroussé leurs manches pour restaurer des mares dans le secteur forestier humide des Alberges, connu pour demeurer l'un des deux derniers sites de la plaine hébergeant l'espèce. En l'absence d'entretien depuis de très nombreuses années, les mares disparaissent petit à petit. Il s'agit d'un phénomène naturel appelé « atterrissement » : elles se comblent et leur niveau d'eau diminue progressivement. Un grand chantier de bûcheronnage et un gros travail de curage ont donc été réalisés pour restaurer des habitats favorables aux Sonneurs : plusieurs mètres cubes de litière et terres ont été retirés. Quant aux arbres abattus pour laisser filtrer la lumière, ils ont été disposés en tas à proximité des nouvelles mares afin de servir d'abris hivernaux aux Sonneurs. Deux mares existantes ont été restaurées et un chapelet de quatre petites mares a été créé pour correspondre en tous points aux exigences peu banales de l'espèce : beaucoup de lumière, peu de végétation, des pentes douces et une eau relativement tempérée. Les bras s'en souviennent

Lors du suivi annuel de la population (de mai à juillet 2023), une bonne surprise nous attendait! Les efforts ont payé puisque nous avons eu le plaisir d'observer, à l'intérieur des mares restaurées, de très nombreux œufs et têtards de Sonneurs. Cela prouve que la reproduction s'est bien déroulée. Nous espérons constater, lors des prochains suivis, une augmentation du nombre d'individus sur le secteur!



Le fossé est très fermé et les arbres très présents



Après un gros travail de bûcheronnage et de creusage, les nouvelles mares sont prêtes à accueillir les Sonneurs



La mare est très encombrée, un travail de réouverture s'impose



Après débroussaillage et bûcheronnage, la mare a retrouvé toutes ses capacités d'accueil du Sonneur

N°10 DÉCEMB



Ce chantier a porté ses fruits puisque de nombreux têtards ont pu être observés dans les nouvelles mares

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Sonneur à ventre jaune est aujourd'hui en danger d'extinction dans le département de l'Isère.

DES CHANTIERS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

LE BUNIAS D'ORIENT, UNE INVASIVE DANS LE COLLIMATEUR

d'empêcher la

8 bénévoles motivés se sont retrouvés le 28 juin dernier pour un chantier participatif d'arrachage du Bunias d'Orient au Col d'Ornon, co-organisé par le Parc National des Écrins, la commune d'Ornon et Natura 2000.

Chaque pied est extrait à l'aide d'une bêche afin de retirer au mieux son système racinaire. Les plants arrachés sont ensuite stockés dans un grand sac hermétique et exportés hors de la station. Un big-bag complet a été rempli de cette espèce exotique envahissante.

Plusieurs parcelles ont été passées au peigne fin, et les petites mains arracheuses ont permis

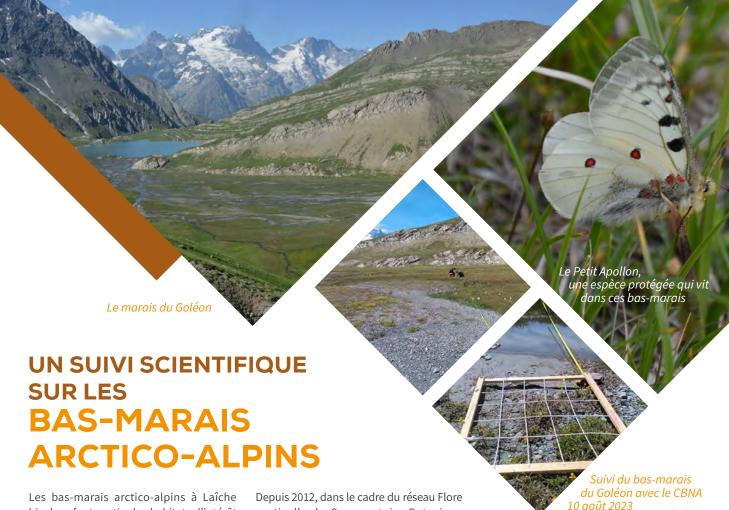
grainer. Sachant qu'un plant de Bunias peut produire jusqu'à 4 500 graines viables, le réapprovisionnement du stock semencier a ainsi grandement été limité.

L'une des stations traitées est par ailleurs intégrée à un protocole de suivi (sur 7 parcelles présentant différentes pratiques de gestion) réalisé par l'association Gentiana et la Chambre d'Agriculture de l'Isère afin de quantifier l'emprise et la vigueur de la plante et de suivre son évolution au fil des années. Les premières conclusions devraient nous parvenir prochainement.

Merci à toutes les personnes qui assurent, d'année en année, cet arrachage!







Les bas-marais arctico-alpins à Laîche bicolore font partie des habitats d'intérêt communautaire prioritaires recensés sur les sites Natura 2000 « Plateau d'Emparis - Goléon » et « Emparis-Ferrand ». Il s'agit de formations pionnières rases de bords de torrents abritant des espèces rares et protégées, telles que la Laîche bicolore (Carex bicolor), ou le Trichophore nain (Trichophorum pumilum). Ces zones humides très particulières se retrouvent au-dessus de 2000 m d'altitude, recouvrant de grandes surfaces dans la plaine de lavage glaciaire du Goléon. Sur le plateau d'Emparis, on les trouve sur le marais du Rif Tort et de façon plus localisée au contact d'autres ruisselets.

Les bas-marais artico-alpins représentent un enjeu à très forte responsabilité pour les deux sites « Emparis-Ferrand » et « Emparis-Goléon ». Afin d'éviter la dégradation de cet habitat très rare et menacé à l'échelle européenne, le suivi scientifique de ces bas-marais est essentiel pour étudier les évolutions et anticiper d'éventuelles mesures de conservation ou de restauration. Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont la modification du régime hydrologique des cours d'eau, d'origine naturelle ou anthropique, un pâturage trop intensif, et la fréquentation touristique (piétinement, inscriptions avec des pierres...).

Depuis 2012, dans le cadre du réseau Flore sentinelle, le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) anime deux types de suivis sur les sites Natura 2000 alpins.

Un premier protocole a été mis en place pour étudier l'évolution de l'état de conservation du bas-marais du Goléon. Ainsi, une soixantaine de placettes de 50 cm x 50 cm ont été définies en traversant le marais de part en part. Toutes les plantes qui se trouvent à l'intérieur sont recensées, ainsi que le recouvrement du sol et de la végétation. Un passage a lieu sur ces mêmes placettes tous les 5 ans depuis 2012. Le 10 août dernier, un nouveau passage a été effectué pour relever de nouvelles données.

Le second protocole s'intéresse à l'évolution de l'état de conservation des bas-marais arctico-alpins à une échelle beaucoup plus large, couvrant l'ensemble des Alpes françaises. Ainsi, parmi toutes les zones des Alpes où l'on retrouve ce type de milieu, des placettes de 50 m x 50 m ont été tirées au sort, et la flore caractéristique des bas-marais arctico-alpins y est inventoriée tous les 5 ans. Ainsi, 2 placettes

ont été retenues sur le plateau d'Emparis, et 5 sur le marais du Goléon. Un passage a également été réalisé en août dernier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Laîche bicolore est une plante à l'allure courbée, aux feuilles vert clair et aux épillets bicolores « pistachechocolat ». Elle pousse au bord des torrents, des lacs ou des marais alimentés par des eaux froides et alcalines. Il s'agit d'une relicte glaciaire, c'est-à-dire que son aire de répartition s'est étendue jusqu'au sud de l'Europe lors de la dernière glaciation (- 110 000 à – 10 000 ans avant aujourd'hui), avant le retrait des glaciers. Aujourd'hui, certaines de ces relictes, à l'image de la Laîche bicolore, ont pu trouver refuge dans les régions arctiques et sur les hautes montagnes d'Europe et d'Asie.



ÇA BOUGE DANS LES SITES NATURA 2000 ISÉROIS

PREMIÈRE ÉDITION POUR LA JOURNÉE **DES ANIMATEURS NATURA 2000 DE L'ISÈRE**

Une dizaine d'animateurs du réseau Natura 2000 isérois s'est réunie à Revel pour la toute première édition de la journée des animateurs Natura 2000 du département, le 13 juin 2023.

Cette journée, qui s'est déroulée dans un climat convivial, a été l'occasion de partager les connaissances et de mutualiser les expériences en matière de gestion des sites Natura 2000. Un grand nombre d'interventions était au programme, ce qui a permis de multiples échanges, tous très instructifs et riches d'enseignements, sur des thématiques variées.

La matinée en salle a été dédiée à la présentation des différents sites isérois par chacun

Les animateurs Natura 2000 de l'Isère se sont retrouvés pour une matinée en

salle...

des animateurs (présentation des enjeux et retours d'expériences) et à des échanges

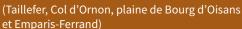
autour des sujets d'actualités relatifs à Natura 2000 (nouvelle organisation de la politique Natura 2000 induite par la Loi 3DS; évaluations des Incidences Natura 2000). L'après-midi a été consacré à une visite de terrain sur le site Natura 2000 «Cembraies. pelouses, lacs et tourbières de Belledonne. de Chamrousse au Grand Colon» permettant aux participants, entre quelques gouttes et dans un brouillard ambiant, de prendre connaissance des enjeux, habitats et espèces de ce site. Parapluies et bonne humeur étaient au rendez-vous!











Cécile Guillaumin,

Communauté de communes de l'Oisans 1 bis rue Humbert – BP50 – 38520 Le Bourg d'Oisans 07 86 80 69 70 ou c.guillaumin@ccoisans.fr



POUR LE SITE EMPARIS-GOLÉON (côté Haut-Alpin)

31 décembre 2024.

dernières évolutions.

Marine Grosset-Janin, Mairie de La Grave - RN1091 - 05320 La Grave 06 08 53 39 36

NATURA 2000

DES SITES

UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

NATURA 2000

À la suite de la publication de la Loi

3DS, et depuis le 1er janvier 2023,

la gestion des sites Natura 2000 ter-

restres a été confiée aux Régions.

Elles sont donc désormais compé-

tentes pour constituer les Comités

de Pilotage (COPIL), présider les

COPIL et gérer les sites à défaut de

collectivités territoriales volontaires

pour le faire, instruire les demandes

de subventions, et signer les

contrats Natura 2000 conclus avec les propriétaires ou gestionnaires de

Quant à la Région Auvergne-Rhône-

Alpes, elle a annoncé au cours de

l'été 2023 son souhait de réorganiser

la mise en œuvre du dispositif, ce qui devrait aboutir à d'importants changements organisationnels au cours de l'année 2024. Globalement,

certains sites « emblématiques »

seront gérés directement par la Région quand d'autres devraient être gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels (pour le compte de la Région), et par les Parcs Naturels Régionaux et Nationaux. En Oisans, les quatre sites actuellement gérés par la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) demeurent en gestion CCO jusqu'au

Nous vous tiendrons informés des

natura2000.emparisgoleon@gmail.com

LETTRE NATURA 2000 - DÉCEMBRE 2023 - TIRAGE à 800 exemplaires

Directrice de publication : Nicole Faure / Rédaction : Marine Grosset-Janin et Cécile Guillaumin /

Illustrations : Fanny Le Bagousse / Photos : CCO, C. Guillaumin, M. Grosset-Janin, C. Lassalle, S. Poirot, P. Engelmann, Adobestock /

Graphisme: Polartgraphic / **Impression**: Imprimerie Notre-Dame

















